

EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT

CANADA,
VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7393 SÉANCE DU 27 mars 2023

Sont présents:

Rémy Vincent	Grand Chef
Denis «Kalo» Bastien	Chef familial
Carlo Gros-Louis	Chef familial
Dave Laveau	Chef familial
René «Wellie» Picard	Chef familial
Stéphane B. Picard	Chef familial
William Romain	Chef familial
Daniel Sioui	Chef familial
Jean-Mathieu Sioui	Chef familial

Tina Durand Secrétaire

ATTRIBUTION DU CONTRAT DE CONSTRUCTION POUR MISE
AUX NORMES EXTÉRIEURE ET AGRANDISSEMENT
DE L'ÉCOLE WAHTA'

Attendu qu'en vertu de la politique d'approvisionnements en biens et services, adoptée par la résolution #6436, tout engagement de plus de 100 000 \$ relève de l'autorité exclusive du Conseil de la Nation huronne-wendat (CNHW);

Attendu que la direction des Services techniques et Infrastructures (STI) a procédé en date du 26 octobre 2022, à la publication d'un appel d'offres public, dont la date de fermeture était le 9 décembre 2022 à 14 h;

Attendu que les résultats de l'appel d'offres sont les suivants :

Soumissionnaire	Montant forfaitaire
Durand Construction	6 085 409,00 \$
Drolet Construction	6 247 000,00 \$
Les constructions Béland-Lapointe	6 574 733,64 \$

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 28 mars 2023 Résolution adoptée à l'unanimité


SECRÉTAIRE
TINA DURAND

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7393 SÉANCE DU 27 mars 2023

**ATTRIBUTION DU CONTRAT DE CONSTRUCTION POUR MISE
AUX NORMES EXTÉRIEURE ET AGRANDISSEMENT DE
L'ÉCOLE WAHTA'**

Attendu que la direction STI, conjointement avec DG3A Architectes, recommande de retenir la soumission de Durand Construction, puisqu'il s'agit de la soumission conforme la plus basse reçue et que le montant forfaitaire soumis est conforme à la valeur estimée des professionnels qui se chiffre à 5 286 641 \$, soit une différence plus élevée de 15%;

Attendu que la différence de 15% avec l'estimation est acceptable, en considérant le contexte inflationniste, la surchauffe du marché, ainsi que la complexité du projet;

Attendu que le financement des coûts reliés à la réalisation de l'ensemble des travaux de mise aux normes et au paiement des honoraires professionnels est entièrement assuré par Services Autochtones Canada;

Attendu que le financement des coûts reliés à la construction de l'agrandissement est entièrement assuré par le CNHW;

Attendu que les coûts d'agrandissement sont estimés par l'architecte à 2 412 273.64 \$ et les coûts estimés pour la mise aux normes, assumés par SAC, seraient de 3 673 135.36 \$.

Compte tenu de qui précède, **il est proposé** par le Chef familial Carlo Gros-Louis, **appuyé** par le Chef familial Stéphane Picard, et **résolu** :

- **D'**octroyer un contrat pour la mise aux normes extérieure et l'agrandissement de l'école Wahta' à Durand Construction correspondant aux termes du document d'appel d'offres à la suite duquel la soumission a été déposée le 9 décembre 2022;

Page 2 de 3

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 28 mars 2023 **Résolution adoptée à
l'unanimité**



SECRÉTAIRE
TINA DURAND

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION HURONNE-WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7393 SÉANCE DU 27 mars 2023

**ATTRIBUTION DU CONTRAT DE CONSTRUCTION POUR MISE AUX
NORMES EXTÉRIEURE ET AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE
WAHTA'**

- **De** mandater le Chef responsable de la direction des Services techniques et Infrastructures, M. Daniel Sioui, à signer le contrat pour et au nom du Conseil de la Nation huronne-wendat;
- **De** mandater le directeur des Services techniques et Infrastructures à suivre l'avancement des travaux et à autoriser les décomptes progressifs de l'entrepreneur et des professionnels.

Page 3 de 3

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 28 mars 2023 Résolution adoptée à
l'unanimité



SECRÉTAIRE
TINA DURAND